BODACC

BULLETIN OFFICIEL DES
ANNONCES CIVILES ET COMMERCIALES
ANNEXÉ AU JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

PREMIER MINISTRE
Liberté
Égalité
Fraternité
Direction de l'information légale et administrative

DIRECTION DE L'INFORMATION LÉGALE ET ADMINISTRATIVE
26, rue Desaix, 75727 PARIS CEDEX 15
www.dila.premier-ministre.gouv.fr
www.bodacc.fr
-

BODACC « A »

Annonce n° 744

49 – MAINE-ET-LOIRE

GREFFE DU TRIBUNAL DE COMMERCE D'ANGERS

Ventes et cessions

792 047 037 RCS Angers.
IN EXTENSO CENTRE OUEST.
Forme : Société par actions simplifiée.
Sigle : IECO.
Capital : 29962142.00 EUR.
Adresse : 8, Rue Eugène Brémond, 49300 Cholet.
Oppositions : Art. L.236-15 du code de commerce.
Commentaires : IN EXTENSO CENTRE OUEST SAS au capital de 29 962 142 euros Siège social : 8 rue Eugène Brémond – 49300 Cholet 792 047 037 RCS Angers AEQUALIS EXPERTISE COMPTABLE SAS au capital de 20 000 euros Siège social : 8 rue Eugène Brémond – 49300 Cholet 797 766 391 RCS Angers Avis de projet de fusion Suivant acte sous seing privé en date à Cholet (49) du 2024, la société IN EXTENSO CENTRE OUEST et la société AEQUALIS EXPERTISE COMPTABLE ont établi un projet de fusion par voie d'absorption de la AEQUALIS EXPERTISE COMPTABLE par la société IN EXTENSO CENTRE OUEST. Aux termes de ce projet, la société AEQUALIS EXPERTISE COMPTABLE ferait apport à la société IN EXTENSO CENTRE OUEST de la totalité de son actif, savoir 1 124 586 euros, à charge de la totalité de son passif, savoir 1 409 216 euros, soit un actif net négatif de – 284 630 euros. IN EXTENSO CENTRE OUEST société absorbante détenant la totalité des actions d'AEQUALIS EXPERTISE COMPTABLE société absorbée, il ne sera procédé à aucune augmentation de capital. De même, les apports effectués par la société absorbée n'étant pas rémunérés par l'attribution d'actions émises par la société absorbante, il n'a pas été établi de rapport d'échange. Montant prévu du mali de fusion : (1 564 630 €) Les créanciers des sociétés fusionnantes, dont la créance est antérieure au présent avis, pourront former opposition à cette fusion dans les conditions et délais prévus aux articles L.236-14 et R.236-8 du Code de Commerce. Conformément aux dispositions de l'article L.236-6 du Code de Commerce, deux exemplaires originaux du projet de fusion ont été déposés au Greffe du Tribunal de Commerce d'Angers, l'un pour la société AEQUALIS EXPERTISE COMPTABLE, l'autre pour la société IN EXTENSO CENTRE OUEST, le 22 novembre 2024. Pour avis..